

SAR 04

J'ai suis venue à jour rencontrer le Commissaire
enquêteur au sujet de deux parcelles
ma Mairie Foncier - Suran
N° BT 55 BT 62 qui dans le PLUM sont classées
en zone agricole alors qu'elles font partie d'un ensemble
UAB4 et en bordure de la rue avec tous les réseaux existants

Pierre ALAZARD
Commissaire Enquêteur

SAR 04 suite

Je vous remettrai un dossier par voie électronique
afin de confirmer ma réclamation ou je demande
à ce que mes parcelles restent en zone U.
En outre, Je possède un Certificat d'Urbanisme d'Informations
en date du 18 Mai 2021, précisant que les parcelles
BT 62 et BT 55 sont classées en zone UAB4.

le 6.10.2021